

2625



# Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Sénégal - Rapport 2005

de l'Union @ Guinée, m

Engagement de démarches  
sur le projet => les parties qui ont à la base  
de ce projet -  
Prof - de l'Union à la  
Janette / AFDS / ALCA / SARAF. p. 8



## Document de travail

### SOMMAIRE

*Ce rapport a été réalisé sous la supervision du Comité de pilotage présidé par le Point Focal des OMD, la Direction de la Planification Nationale et de la Coordination avec la Planification Régionale du Ministère du Plan et du Développement Durable avec l'appui technique et financier du PNUD et des autres Agences du Système des Nations Unies au Sénégal.*

**Un monde meilleur pour tous.**

**septembre 2006**

## INTRODUCTION

Le PNUD, la Campagne du Millénaire des Nations Unies et le Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies dont le PNUD est l'hôte, a joué un rôle important pour faire progresser l'agenda des OMD. En 2005, le Sommet des Nations Unies était consacré à l'examen de la Déclaration du Millénaire et des OMD pour assurer la réalisation des OMD d'ici 2015, notamment pour appuyer les efforts déployés au niveau des pays.

En effet, les Chefs d'État et de Gouvernement de 191 pays ont adopté, en septembre 2000, la Déclaration du Millénaire qui se concentre sur les préoccupations de paix, de sécurité et de développement y compris dans des domaines tels que l'environnement, les droits de l'homme et la bonne gestion des affaires publiques.

Cette déclaration plus connue sous le nom des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) contient huit (8) objectifs déclinés en dix huit cibles (18) et quarante huit (48) indicateurs consensuels permettant de mesurer les progrès accomplis par les différents pays dans sa mise en œuvre. En 2002, le Secrétaire Général des Nations Unies a mis en place le Millennium Project pour aider à la réalisation, dans le délai imparti, des OMD dans huit (8) pays dont le Sénégal.

Le Sénégal appartient à la catégorie des Pays les Moins Avancés et se classe, selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain de 2004, au 157<sup>ème</sup> rang sur 177 pays avec un IDH de 0,437. Son revenu national brut par tête, en termes constants, est de 580 \$ US en 2004 contre 635 \$ US en 2003. La population sénégalaise est passée de 4,39 millions d'habitants en 1970 à 10,564 millions d'habitants en 2004, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 2,6% sur la période (3,6% en milieu urbain et 2,1% en milieu rural).

En 2004, la croissance réelle du PIB est estimée à 6,7% contre 5,6% en 2003 dans un contexte de maîtrise de l'inflation en dessous de 3% l'an, un déficit budgétaire hors dons de 4,5% du PIB, un déficit du compte courant de la balance des paiements de 7,2% du PIB contre 8,1% en 2003 et un taux d'investissement de 21,1% contre 21% en 2003.

Le Sénégal s'est engagé activement dans la mise en œuvre de son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et conduit un Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG). Il s'y ajoute que l'amélioration de la situation budgétaire a permis au Sénégal de signer un Programme sans décaissement avec le FMI (ISPC). Le tableau ci-dessous présente les probabilités d'atteinte des OMD en 2015.

Tableau 1: Les Objectifs du Millénaire pour le Développement seront-ils atteints en 2015 ?

Objectifs	Progrès (Oui/Non)	Probabilité d'atteinte ? (Forte/Faible)
1 - Eliminer l'extrême Pauvreté et la faim		
2 - Assurer l'éducation primaire pour tous		
3 - Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
4 - Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans.		
5 - Améliorer la santé maternelle		
6 - Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies.		
7 - Assurer un environnement viable		
8 - Créer un partenariat mondial pour le développement		

Tableau 2: Indicateurs de développement clé

Indicateurs	Valeur	Année
<b>Démographie</b>		
Population (en millions d'habitants)	10,5	2004
Taux de croissance de la population (en %)	2,4	2004
Espérance de vie à la naissance (en années)	54	2004
Espérance de vie à la naissance chez les Hommes	50,3	2000
Espérance de vie à la naissance chez les Femmes	52,3	2000
Incidence de la pauvreté sur les ménages (en %)	53,9	2002
Incidence de la pauvreté individuelle (en %)	65	2002
Population ayant accès à l'eau potable (en %)	88,9	2000
<b>Economie</b>		
Taux de croissance du PIB réel	5,6	2004
Stock nominal : Dette extérieure/PIB (en %)	44,4	2004
<b>Santé</b>		
Proportion de malnutrition chez les moins de 5 ans (en %)	17,4	2004
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	61	2004
Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes)	510	2004
Prévalence du VIH /SIDA chez les adultes (en %)	0,7	2004
Taux de prévalence du paludisme (en %)	40,7	2002
Taux de prévalence de la tuberculose (en %)	2	2003
Taux de mortalité maternelle (100 000 naissances vivantes)	510	2003
Proportion d'accouchements assistés	38	2003
Taux de couverture vaccinale	43	2003
Taux de mortalité juvénile (pour 1000)	113	2003
Taux d'accès aux services médicaux à moins de 30 mn (rural)	57,4	2003
Taux d'accès aux services médicaux à moins de 30 mn (urbain)	86,5	2003
Proportion des enfants souffrant de l'insuffisance pondérale	20	2003
Proportion des enfants souffrant de l'émaciation	9,2	2003
<b>Éducation</b>		
Taux brut de scolarisation (TBS) en %	75,8	2003
Indice de parité (Filles/ Garçons) à l'école primaire	0,92	2003
Taux d'alphabétisation des hommes	49,1	2003
Taux d'alphabétisation des femmes	28,2	2003
Taux de scolarisation au primaire	76,0	2003
Taux de scolarisation des filles (primaire)	72,3	2003
Taux de scolarisation des garçons (primaire)	79,3	2003
Taux d'accès à l'école primaire à moins de 30mn	87,3	2003
Taux d'accès à l'école primaire en milieu rural à moins de 30mn	80,0	2003
<b>Pauvreté</b>		
Incidence de la pauvreté sur les ménages (en %)	53,9	2002
Population ayant accès à l'eau potable (en %)	88,9	2000
Taux d'accès à l'eau potable à moins de 15 mn (urbain)	87,9	2003
Taux d'accès à l'eau potable à moins de 15 mn (rural)	90,3	2003
Consommation d'eau par jour et par personne (en litre)	28	2003
Taux d'assainissement (2000)	56,1	2003
Rang IDH sur 177 pays	157	2004
Coût unitaire de l'électricité (en FCFA par Kw; moyenne 1996 à 2000)	107,40	2003

Après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en avril 2004, le stock de la dette est ainsi ramené à 1865,1 milliards avant de passer à 1925,7 milliards en 2005. Le ratio de la dette publique extérieure rapportée au PIB s'est beaucoup amélioré entre 2003 et 2005 en passant de 57,7% en 2003 à 44,3% en 2004 puis à 42,2% en 2005 (maximum autorisé par l'UEMOA est de 70%).

### I - 1 Programme de lutte contre la pauvreté

Le Gouvernement du Sénégal a mis en œuvre un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), 2003-2005. Bénéficiant, en 2005, des évaluations des besoins sectoriels (éducation, santé, pauvreté, nutrition, environnement, infrastructures, eau et assainissement) réalisés dans le cadre du Projet du Millénaire, le DSRP II (2006-2010) s'est approprié les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

### I - 2 Autres programmes

Le Gouvernement conduit plusieurs programmes d'appui aux collectivités locales notamment le Fonds de Développement Local (FDL) de Kédougou, le Programme d'Appui aux Communes (PAC), le Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (PADDEL), le Programme de Soutien aux Initiatives de Développement Local (PSIDEL), le Programme d'Appui au Développement Local Urbain (PADELU), le Programme d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural (PADMIR), l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER), et le Programme National de Développement Local (PNDL).

Il s'y ajoute que le Sénégal s'est engagé résolument dans le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) qui se propose de combler le retard pris par le continent par rapport aux pays développés. Responsable des volets environnement, NTIC et infrastructure, le Sénégal s'est doté d'un ministère chargé du NEPAD et de la Bonne gouvernance.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique met l'accent sur la prestation de services publics régionaux (transports, énergie, eau, informatique et télématique, éradication des maladies, protection de l'environnement et mise en place de capacités régionales de recherche) et sur la promotion du commerce et des investissements intra-africains.

Les secteurs sur lesquels portent ce programme incluent plusieurs domaines prioritaires :

- i) Les infrastructures, en particulier celles requises pour les technologies de l'information et de la communication (TIC) et en matière d'énergie
- ii) Les ressources humaines, notamment l'enseignement, l'amélioration des qualifications et le retour des cerveaux enfuis
- iii) La santé
- iv) L'agriculture
- v) L'accès des exportations africaines sur les marchés des pays développés

Pour réaliser la croissance annuelle d'environ 7 pour cent par an envisagée dans les objectifs internationaux de développement et surtout pour diminuer de moitié l'incidence de la pauvreté en Afrique d'ici l'an 2015, le continent a besoin de combler un déficit annuel de 12 pour cent de son PIB, soit 64 milliards de dollars E.-U. Il faudra pour ce faire augmenter l'épargne domestique et améliorer la perception des recettes fiscales. Selon le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, ce sont avant tout la réduction de la dette et l'APD qui devraient apporter les ressources extérieures requises à court et moyen terme, tandis que les apports de capitaux privés doivent être envisagés plutôt à long terme.

## II – Objectif 1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim.

Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.

Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.

### II – 1. Situation de référence

Les résultats de la deuxième Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM) 2001-2002 ont révélé que la pauvreté a reculé de 10,8 points. En effet, la part de la population en situation de pauvreté est passée de 67,9% entre 1994-1995 (ESAM I) à 57,1% entre 2001-2002.

Egalement, la part des ménages en situation de pauvreté est passée de 61,4% (ESAM I) à 48,5% (ESAM II), soit une baisse, en termes relatifs, de l'incidence de la pauvreté de 16%.

Selon l'ESAM II, les régions les plus pauvres sont Ziguinchor, Kolda, Kaolack et Diourbel puis suivent celles de Tambacounda, Thiès Saint Louis et Fatick et les régions moyennement pauvres sont Dakar et Louga.

Le seuil minimum de pauvreté globale en 2001/2002 était de 879 FCFA/jours/ équivalent -adulte à Dakar, 712 F.cfa dans les autres centres urbains et de 497,9 F.cfa en milieu rural pendant que la dépense médiane journalière par tête des pauvres s'établit à 453 FCFA contre 713 FCFA pour la dépense moyenne (ESAM2, DPS, 2001/ 2002)..

Le seuil de pauvreté extrême/alimentaire est respectivement de 342 F CFA /pers/ jour, de 317 F CFA et de 290,9 FCFA à Dakar, dans les autres villes et en milieu rural. L'extrême pauvreté polarise 12,7% des ménages sénégalais pauvres soit environ 135 823 personnes. Elle est beaucoup plus localisée en milieu rural (20,20%) qu'en milieu urbain (8,1%) (ESAM2, DPS, 2001/ 2002). Les régions de Ziguinchor (30,10%), Kolda (28,50%) et Kaolack (28,00%) sont les régions les plus touchées par l'extrême pauvreté alors que la région de Dakar est faiblement concernée avec seulement (1,80%) (ESAM2, DPS, 2001/ 2002).

La proportion des enfants de moins de 5 ans vivant avec une insuffisance pondérale a légèrement baissé passant de 19,2% en 2001 à 17,4% en 2004.

En 2001, le taux de prévalence de la malnutrition était de 42,7% en zone rurale contre 20,8 % en milieu urbain. Toutefois, le disponible journalier en calories et en protéines est satisfaisant puisqu' il est de 2.861 kcal pour une norme OMS de 2.400 kcal par personne et par jour et de 101 grammes de protéines pour une norme OMS de 70 grammes per capita et par jour.

Les progrès enregistrés entre 1996 et 2005 notamment la baisse de la prévalence de la malnutrition, l'augmentation de la pratique de l'allaitement maternel exclusif et l'amélioration du disponible journalier en calorie et en protéines, montrent que le Sénégal pourra réduire de moitié l'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans d'ici 2015.

## II – 2. Progrès dans la réalisation de l'objectif

Tableau 3: Indicateurs : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim

Indicateurs	2000	2001	2002	2003	2004	Progrès
1- Proportion de la population disposant de moins de 2400 calories par jour (soit, 392 F.cfa)	-	65%				
2- Indice d'écart de la pauvreté (incidence de la pauvreté x degré de pauvreté)	15,55	16,73				
3- Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale	6,4%	-				
4 - Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	20%	-				
5- Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	53,9%	-				

## II – 3. Programmes d'investissement

Parmi les politiques et programmes conduits par le Gouvernement pour réduire la malnutrition on note : le Projet de Renforcement Nutritionnel (PRN), le Projet de Survie de l'Enfant, le Paquet d'Activités Intégrées de Nutrition (PAIN) mis en œuvre au niveau de 35 districts sanitaires (sur un total de 52), le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA) et la Prise en Charge Intégrée de Malnutrition des Enfants (PCIME).

Le gouvernement a initié des programmes spécifiques orientés vers les populations vulnérables notamment les programmes sectoriels (PDIS, PDEF, PSAOP et le PRN, PEPAM) destinés respectivement à la santé, l'éducation, l'amélioration des revenus, l'accès à l'eau potable et à la nutrition communautaire et les programmes maïs, niébé, sésame et manioc.

Pour assurer la sécurité alimentaire d'ici 2015, l'Etat devra contribuer à la réalisation d'un programme d'investissement d'au moins 328 milliards 874 millions de F.cfa auquel il faudra ajouter 5 milliards sur 5 ans pour la prise en compte de la dimension genre (à travers les filets de sécurité), soit un montant total de 334 milliards de F. cfa.

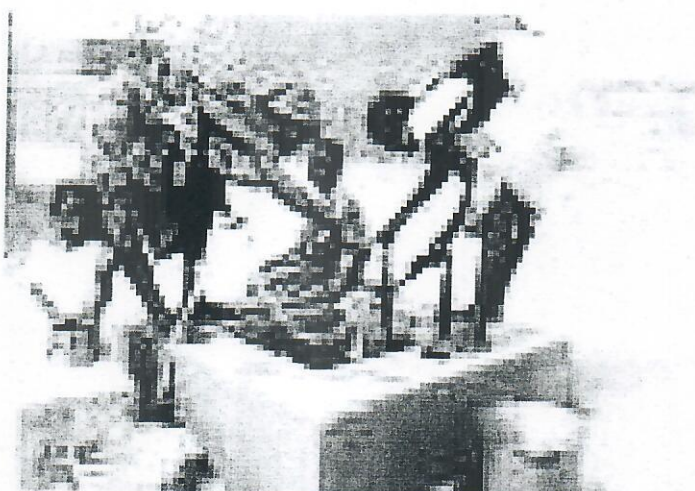
Dans le domaine de la nutrition, les interventions nutritionnelles sont évaluées à 534.7 millions de dollars US, soit 267 milliards 363 millions de Frs CFA sur 10 ans répartis, entre 2006 et 2015, comme suit :

Tableau 4: Interventions nutritionnelles

Interventions nutritionnelles	Budget 2006-2015 (en milliers de \$)	Répartition	An 2015 Coût/hbt (en \$)
Nutrition de l'enfant	147.614	28%	1,69
Nutrition des femmes enceintes et allaitantes	3.863	1%	0,05
Soutien nutritionnel aux groupes vulnérables	51.161	10%	0,41
Diversification et autres programmes de nutrition	3.224	1%	0,04
Nutrition à l'école	235.743	44%	2,47
Communication	4.000	1%	0,03
Renforcement des capacités au niveau du Gouvernement	89.121	17%	0,92
<b>Total</b>	<b>534.726</b>	<b>100</b>	<b>5,86</b>

Source : Rapport GTS Nutrition OMD, 2005

Les investissements, pour réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici 2015 avec la promotion du secteur privé en milieu rural et péri urbain, s'élèvent à 113 milliards FCFA (cf. Evaluation financière du rapport GTS création de richesses).





### III – Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous.

Cible 3 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

#### III – 1. Situation de référence

Depuis 1998, le Sénégal conduit un Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) pour une durée de 10 ans. Le PDEF tente d'intégrer harmonieusement les orientations stratégiques identifiées par le Xème Plan de Développement Economique et Social (2002-2007) et de cibler les couches les plus démunies et les plus touchées par le non accès à l'enseignement scolaire et par l'analphabétisme.

Le PDEF vise trois grands objectifs : (i) élargir l'accès à l'éducation en particulier à l'enseignement élémentaire ; (ii) améliorer la qualité des enseignements ; (iii) améliorer la gestion du système éducatif. A terme, il devra arriver à ; (a) une scolarisation universelle et à l'éradication de l'analphabétisme ; (b) une plus grande ouverture de l'enseignement secondaire dans un environnement pédagogique amélioré ; (c) une réforme en profondeur de la formation professionnelle en vue de renforcer sa pertinence et sa qualité ; (d) la poursuite de la réforme de l'enseignement supérieur pour en améliorer la qualité et faciliter l'accès aux technologies de l'information et de la communication ; (e) une amélioration de l'efficacité du cadre et des instruments de gestion du système éducatif ; (f) une plus grande implication du secteur privé dans tous les ordres d'enseignement.

Le taux d'admission au CI est passé de 85,1% en 2003 à 91,1% en 2004 soit une augmentation de 6%, ce résultat est supérieur à l'objectif du DSRP pour 2005 (90%). Concernant la scolarisation des filles pour l'équité de genre, le taux d'admission au CI est de 93,9% en 2004 et le taux de scolarisation des filles a atteint 77,3%.

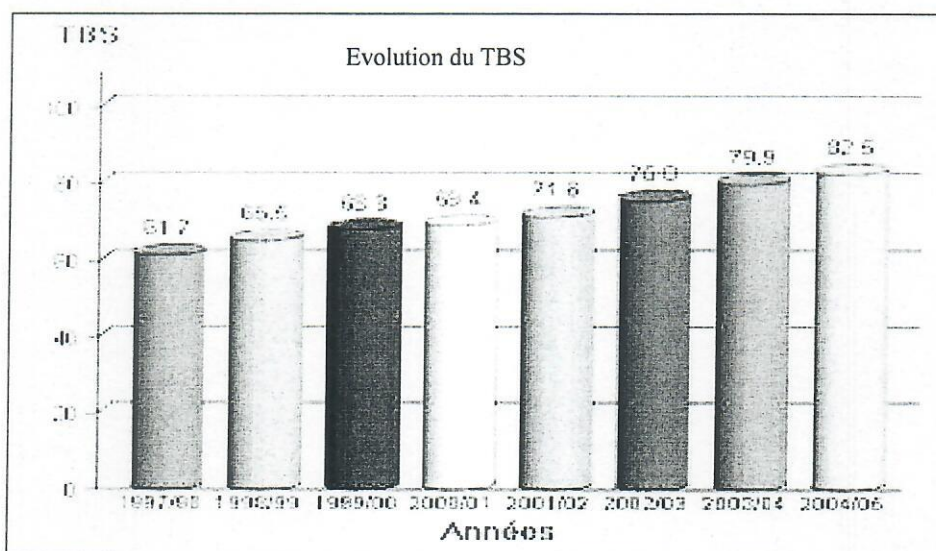


Les tableaux N°7 et N°8 ci-dessous présentent l'évolution, selon le genre, du Taux Brut de Scolarisation (TBS) qui prend en compte tous les enfants scolarisés quelque soit l'âge et du Taux Net de Scolarisation (TNS) qui ne considère que les enfants scolarisés de la tranche d'âge 7 à 12 ans:

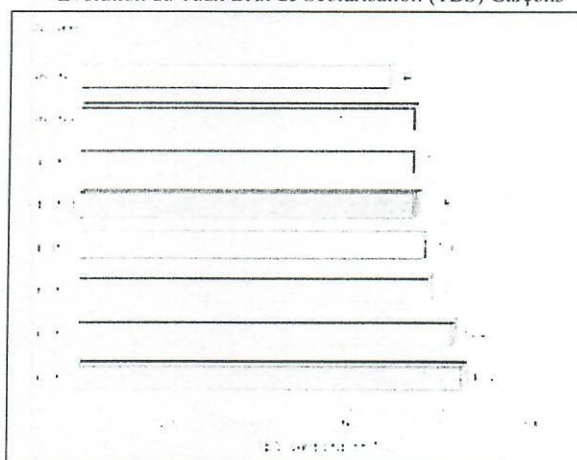
Tableau 5: Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS)

Années	TBS	Garçons	Filles
97/98	61,7%	68,0%	55,5%
98/99	65,5%	73,1%	58,1%
99/00	68,3%	73,1%	63,0%
00/01	69,4%	73,9%	64,8%
01/02	71,6%	75,6%	67,6%
02/03	75,8%	77,0%	72,3%
03/04	79,9	82,4	77,3
04/05	82,5	84,4	80,6

Sources : DPRE/ME



Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) Garçons



Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) Filles

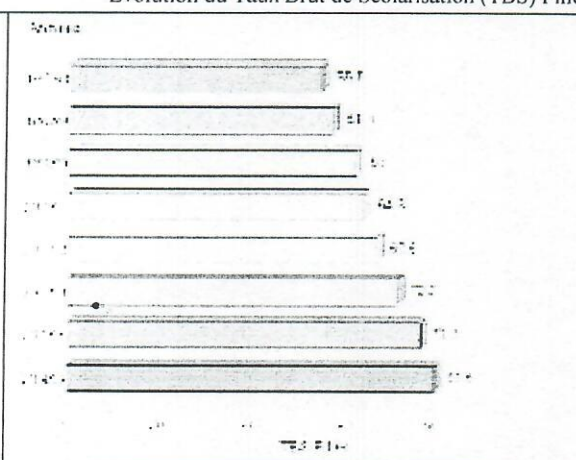
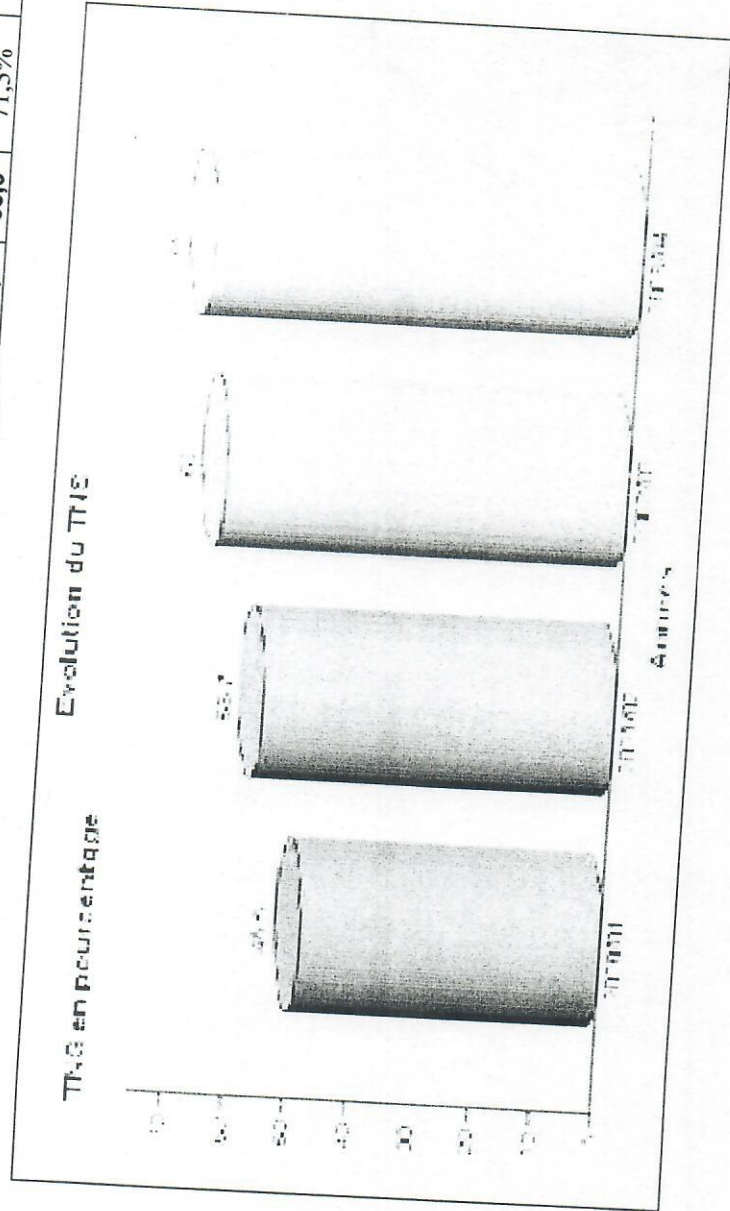


Tableau 6: Evolution du Taux Net de Scolarisation (TNS) par région

Inspection d'Académie	2000/01			2001/2002			2002/2003			2003/2004		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
	Dakar	60,3	57,5	60,3	79,9%	79,5%	79,7%	74,0	65,8	69,7	73,2	71,7%
Diourbel	33,9	34,1	34,0	36,3%	31,3%	33,8%	43,1	38,5	40,7	45,8%	42,1%	43,9%
Fatick	41,0	33,7	37,5	47,1%	44,8%	46,0%	58,4	57,1	57,7	60,9%	61,0%	60,9%
Kaolack	30,8	29,3	30,0	38,3%	32,6%	35,4%	46,6	42,2	44,4	50,5%	47,4%	48,9%
Kolda	63,5	59,3	61,4	72,5%	49,3%	61,3%	97,4	75,8	87,0	97,6%	78,8%	88,5%
Louga	45,2	41,4	43,3	48,9%	39,1%	43,9%	62,5	53,3	57,8	68,0%	61,1%	64,4%
St-Louis	50,3	55,8	53,1	59,0%	59,8%	59,4%	70,5	74,9	72,7	73,3%	84,6%	79,0%
Tamba	58,3	54,5	56,4	70,0%	53,2%	61,5%	109,3	70,7	87,9	92,5%	75,5%	84,0%
Thiès	51,1	46,8	48,9	61,2%	55,2%	58,2%	69,8	64,7	67,3	73,8%	67,9%	71,8%
Ziguinchor	76,8	63,8	69,8	84,8%	75,8%	80,4%	92,7	85,1	89,1	93,0%	90,4%	91,8%
Sénégal	49,6	47,3	48,5	60,0%	53,4%	56,7%	69,1	61,1	65,0	71,3%	67,3%	69,3%

Sources : DPPE/ME



L'illustration ci-dessus montre que le Taux Net de Scolarisation (TNS) est passé de 48,7% en 2000/01 à 69,3% en 2003/04. Contrairement au Taux Brut de Scolarisation (TBS) qui considère l'ensemble des élèves du primaire quelque soit l'âge, le TNS ne prend en compte que les élèves âgés de 7 à 12 ans (différence entre l'effectif global des élèves tout âge confondu et celui des élèves âgés de 7 à 12 ans rapportée à la population des enfants de 7 à 12 ans). Toutefois, le TBS est quelquefois préféré au TNS eu égard aux problèmes d'état civil relatifs à l'âge des élèves.

Le taux d'achèvement dans le primaire s'est nettement amélioré de 45% en 2000/01 à 54% en 2004/05. Chez les filles, il est passé de 39,7% en 2001/02 à 60,1% en 2004/05.

Tableau 10: Evolution du taux d'achèvement selon le genre

Taux d'achèvement	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005
Garçons	50,5%	51,3%	47,1%	54,1%	60,1%
Filles	39,3%	39,7%	43,9%	54,1%	60,1%
Total	45,0%	45,6%	45,6%	48,7%	53,9%

Source : Annuaires statistiques de la DPRE/MEN

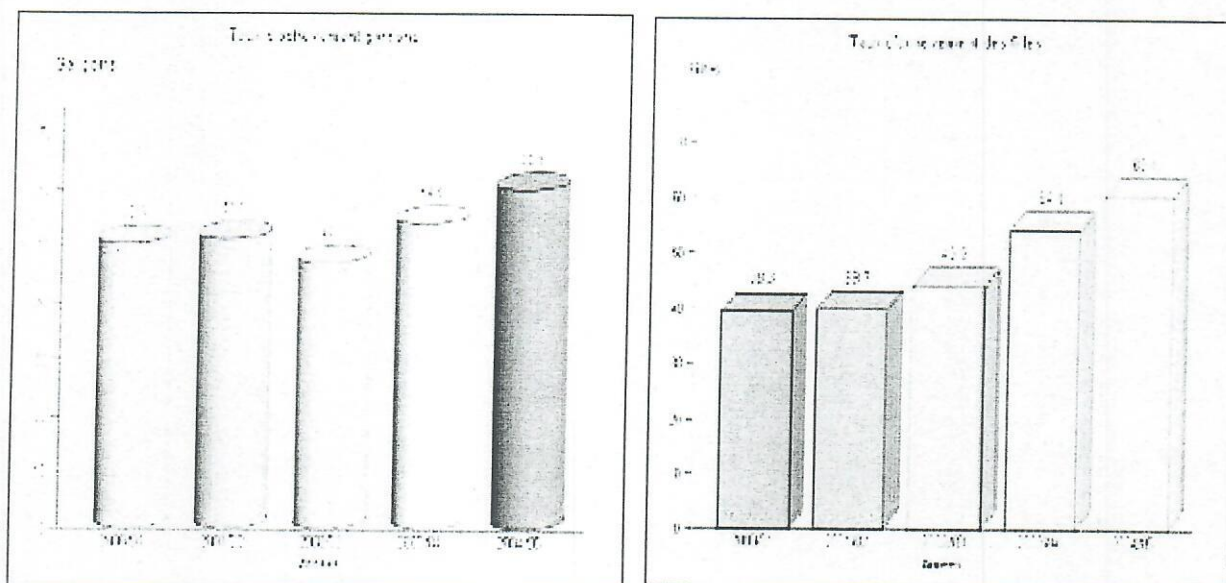


Tableau 11: Evolution du taux d'abandon selon le genre

Taux d'abandon	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004
Garçons				
Filles				
Total				

### III – 2. Progrès dans la réalisation de l'objectif

Tableau 7: Indicateurs de l'objectif 2: Assurer une éducation primaire pour tous

Indicateurs	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	Progrès
1 - Taux Net de Scolarisation (TNS) dans le primaire.	58%	57,1%	56,7%-	69,3%	72,1%	oui
2 - Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le primaire	68,3%	69,4	71,6%	79,9%	82,5%	oui
3- Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième	68%	67,5%	58,3%	58%	58,8%	non
4- Taux d'alphabétisme des 15 à 24 ans.	?	50,4%	54,6%	?	?	oui

### III – 3. Programmes d'investissement

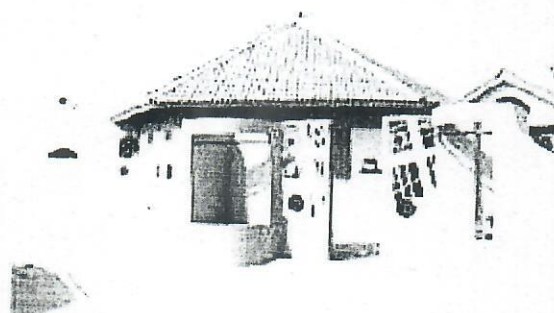
La part de l'éducation dans le budget est passée de 11,8% en 2001 à 18,1% en 2004. Les dépenses destinées à l'éducation représentent environ 40% des dépenses totales en 2005.

Le volume global de ressources mobilisées pour le secteur de l'éducation est évalué à 256,73 milliards F.cfa en 2004 avec une progression de près de 9% en 2005. Ce montant représente 6,4% du PIB en 2005 contre 6,2% en 2004. Les dépenses publiques totales du secteur de l'enseignement élémentaire seront de 106. 809 milliards de F.cfa en 2005 et passeront à 176, 446 millions de F.cfa en 2010 et seront de 201,715 F.cfa en 2015.

Les dépenses de fonctionnement de plus de 53 milliards en 2003 passeront à 189,978 milliards en 2015. Le gap financier global du primaire, compte non tenu des coûts du plan d'action, s'élève à 179 milliards 618 millions pour les onze années à venir ( 2005 à 2015). Les dépenses du secteur de l'alphabétisation seront de 77,45 milliards F.cfa en 2013. Le coût additionnel induit par les OMD sera de 18,561 milliards F.cfa.

Dans l'enseignement moyen général, les dépenses publiques totales passeront de 22,391 milliards en 2005 à 29,749 milliards F.cfa en 2007. Sur la même période, les dépenses de fonctionnement passeront de 18,476 milliards en 2005 à 37,779 milliards F.cfa en 2010.

#### Case des tout petits



#### IV – Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Cible 4 : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

---

##### IV – 1. Situation de référence

Au Sénégal, les femmes représentent plus de la moitié de la population (52% environ) et constituent souvent la frange la moins instruite et la plus vulnérable.

Elles représentent 14,40 % des membres des partis politiques et 21,06 % des syndicalistes. Au mois d'août 2005, le Gouvernement comprenait sept (7) femmes sur les trente neuf (39) ministres soit 17,94 %. Au niveau de l'Assemblée Nationale les femmes occupent les postes suivants : Vice Présidente (1), Adjointe au Questeur (1), Rapporteur de la Commission des Finances (1), Porte Parole de son parti (1), Députés (25 sur 140 soit 17,85 % des sièges).

Au niveau des Conseils ruraux : 27,32 % des conseillers ruraux sont des femmes (soit 2 484 sur 9 092), elles occupent aussi 20,03% des postes de conseillers municipaux (909 femmes sur 4 538 d'élus locaux), 12,98 % (61 femmes sur 470) des conseillers régionaux), 5,71% de maires (6 femmes /105) et 9,09% (1 sur 11) des postes de présidentes de conseil régional. Le Haut Conseil de la République pour les Affaires économiques et sociales (CRAES) compte 30 femmes parmi les 100 Conseillers (30 % de femmes).

. Le Gouvernement a signé, depuis juillet 2000, le protocole facultatif relatif à la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Il s'est engagé dans la formulation d'une Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre (SNEEG) d'ici 2015. La SNEEG est un cadre global de référence et un instrument opérationnel pour contribuer à lever les contraintes à l'égalité entre hommes et femmes.

Egalement, les autorités ont mis en place récemment un observatoire des droits de la famille comprenant un sous observatoire des droits de la femme (Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre) et un Collectif des Femmes Parlementaires.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des emplois permanents dans les entreprises du secteur moderne.

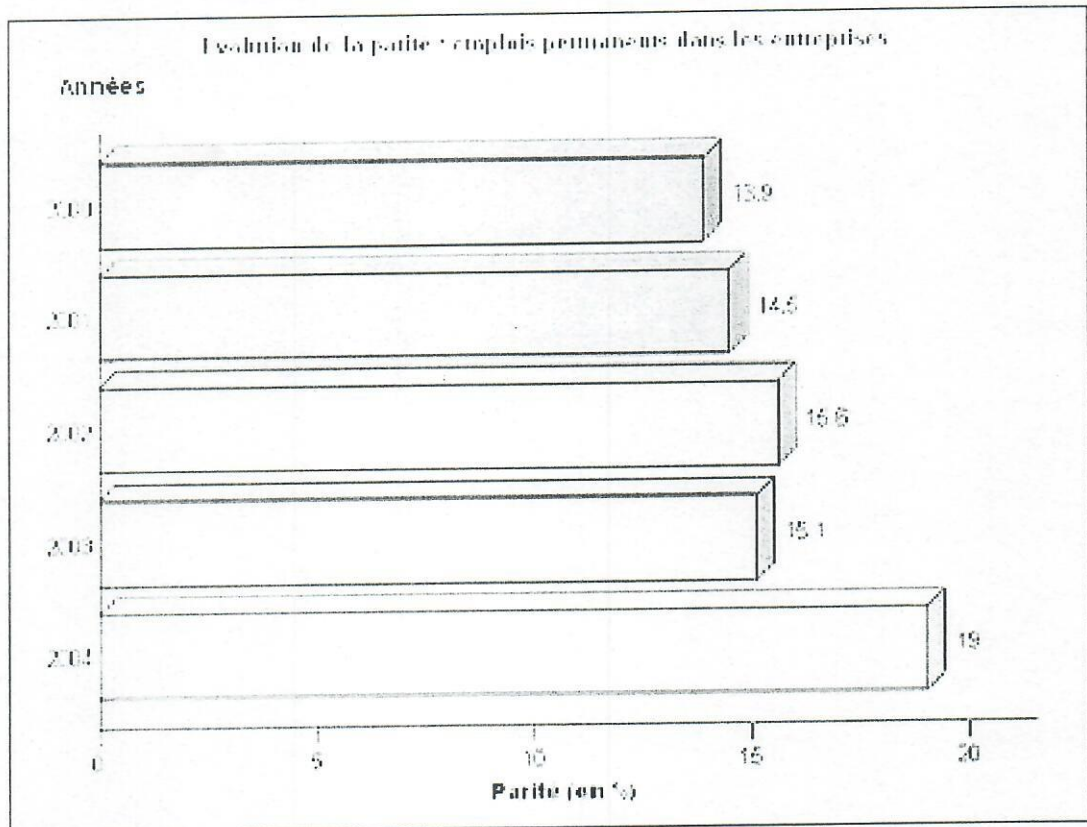
Tableau 8: Emplois permanents dans les entreprises du secteur moderne (Comptes économiques 2000-2004, DPS)

19

LIBELLE DES SECTEURS	2000		2001		2002		2003		2004	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
ACTIVITES FINANCIERES	69	123	81	135	65	147	58	156	68	170
ACTIVITES IMMOBILIERES	160	506	136	462	132	472	167	392	135	230
AGRICULTURE,ELEVAGE ET CHASSE	41	561	53	597	45	879	121	799	132	778
AUTRES COMMERCE	591	2874	661	3252	700	3057	766	3227	945	3710
AUTRES INDUSTRIES MECANIQUEES	27	826	17	941	23	936	29	816	19	517
BOULANGERIE,PATISSERIE ET PATES ALIMENTAIRES	80	428	117	446	116	480	142	525	104	422
COMMERCE DE VEHICULES,D'ACCESSOIRES ET DE	177	1051	179	1177	253	1273	226	1235	257	1261
EDUCATION	32	68	32	60	23	91	34	76	29	92
ENERGIE	428	2549	440	2622	488	2822	461	2673	487	2846
FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES ET										
DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION	17	721	19	717	28	666	41	788	48	859
HOTELS,RESTAURANTS	482	2314	521	2398	564	2813	474	2109	738	2534
INDUSTRIES CHIMIQUES	300	3546	392	3772	382	4037	334	3933	367	4147
INDUSTRIES DES BOISSONS	51	253	51	306	63	370	61	488	50	435
INDUSTRIES DES OLEAGINEUX	91	1104	70	1022	70	990	70	884	103	807
INDUSTRIES DIVERSES	192	447	290	535	227	392	313	456	323	465
INDUSTRIES DU BOIS	16	240	17	274	43	171	11	175	19	234
INDUSTRIES DU CAOUTCHOUC ET PLASTIQUES	62	883	57	1018	71	1056	75	885	73	1441
INDUSTRIES DU CUIR ET DES CHAUSSURES	18	265	20	332	14	473	14	356	7	272
INDUSTRIES DU PAPIER ET CARTONS DE L'EDITON	131	1090	161	1074	156	1040	144	1040	106	722
INDUSTRIES EXTRACTIVES	17	393	21	408	15	299	16	398	31	408
INDUSTRIES LAITIERES	72	277	90	336	105	419	128	731	185	794
INDUSTRIES TEXTILES ET HABILLEMENT	22	699	46	826	38	766	44	935	37	817
METALLURGIE ET TRAVAIL DES METAUX	44	843	42	823	30	913	45	763	61	960
PECHE ET AQUACULTURE	78	1650	101	1363	45	1656	109	1694	88	2087
POSTES,TELECOMMUNICATIONS	426	1278	111	1645	650	1146	222	519	529	1330
PREPARATION DE SITES ET CONSTRUCTION D'OUVRAGES	169	6031	174	4133	146	5113	202	7246	483	4850
PRODUCTION DE VIANDE ET DE POISSONS	270	1382	282	1482	212	1785	218	1354	176	602
REPARATIONS	7	108	19	168	7	107	13	156	31	161
SANTE ET ACTION SOCIALE	1102	1472	1038	1355	1409	1629	757	780	1983	538
SERVICES AUX ENTREPRISES	782	4225	732	3580	849	4609	956	3442	1049	4752
SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PROFESSIONNELS	394	1241	302	1082	305	1157	398	1343	456	1232
TRANSFORMATION DES FRUITS ET LEGUMES ET FABRICATION	217	6260	205	3897	215	3754	231	3820	172	6310
TRANSPORT ET COMMUNICATION	524	5050	600	5847	684	6162	688	5227	443	3785
TRAVAIL DES GRAINS ET FABRICATION DE PRODUITS	33	506	30	482	53	474	58	618	59	669
TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE FINITION	76	668	121	1512	98	1520	103	1502	101	1236
<b>TOTAL</b>	<b>14 320</b>	<b>103 196</b>	<b>14 335</b>	<b>98 646</b>	<b>16 550</b>	<b>10 5834</b>	<b>15 355</b>	<b>10 1580</b>	<b>19 687</b>	<b>10 3710</b>

Tableau 9 : Emplois permanents des entreprises selon le genre

Années	Femmes	Hommes	Parité
2000	14 320	103 196	13,9%
2001	14 335	98 646	14,5%
2002	16 550	105 834	15,6%
2003	15 355	101 580	15,1%
2004	19 687	103 710	19,0%



L'illustration ci-dessus montre que la parité dans les emplois permanents des entreprises du secteur moderne a régulièrement augmenté passant de 13,9% en 2000 à 19% en 2004. Toutefois, elle a connu une amélioration considérable avec un gain de 4 points entre 2003 et 2004.

Apparemment, l'amélioration de la parité dans les emplois permanents du secteur moderne est plutôt le fait des secteurs de la santé et de l'action sociale, des industries diverses, des activités immobilières, de l'éducation et des activités financières.

En effet, les femmes sont très actives au niveau des activités financières; le volume de crédit octroyé aux femmes par les Services Financiers Décentralisés (SFD) s'élève à 2,443 milliards de F CFA sur un montant global de crédit de 28 milliards F CFA dégagés en 2000 (Cellule AT/CEPEC).



Les associations féminines bénéficiaires sont souvent regroupées en réseaux. Parmi les principales organisations de femmes on peut citer: le Réseau Siggil Jiggen, le COSEF, la FAFS, le Réseau genre du CONGAD, l'AFARD, le Groupe d'Initiative des Femmes (GIF) pour le DSRP, le RADI, le RASEF, etc. Le G5 rassemble le COSEF, l'APAC, l'AJS, la FAFS et les Femmes Parlementaires.

Parmi les contraintes à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes on note :

- la fréquence des redoublements, des abandons et des échecs scolaires des filles ;
- la faible intégration de la dimension genre dans les politiques et les programmes ;
- la faible implication du secteur privé et des associations professionnelles dans la promotion de la femme ;
- le faible niveau d'éducation, de formation et d'alphabétisation des femmes ;
- la forte mortalité et morbidité maternelle ;
- la grande vulnérabilité des femmes et des adolescentes aux IST/VIH-SIDA ;
- la faible représentation des femmes dans les instances de décision ;
- l'absence d'une composante genre dans chacun des objectifs des OMD et le déficit d'indicateurs sensibles au genre pour tous les autres OMD ;
- un faible accès aux ressources et aux services sociaux de base.

Comme le montre les illustrations ci-dessous, les femmes sont majoritairement confinées dans des travaux domestiques et précaires à la fois.

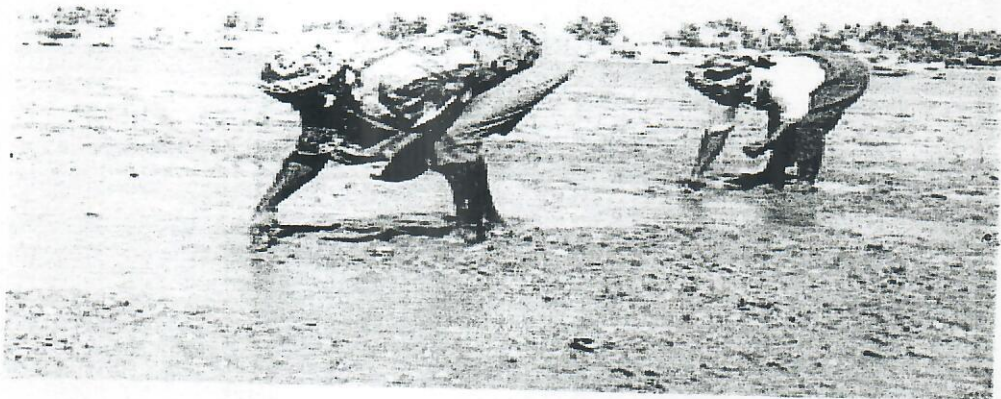


Tableau 10: Indice de parité dans les enseignements public et privé

Années	Indice de parité F/G		
	Enseignement Public	Enseignement Privé	Total
1997/1998	0,56	0,84	0,63
1998/1999	0,57	0,84	0,65
1999/2000	0,58	0,89	0,66
2000/2001	0,60	0,88	0,67
2001/2002	0,62	0,92	0,69
2002/2003	0,91	0,90	0,91
2003/2004	0,93	0,94	0,93
2004/2005	0,95	0,95	0,95

### III - 2. Progrès dans la réalisation de l'objectif

Les statistiques scolaires révèlent que l'indice de parité filles/garçons est passé de 0,63 en 1997/98 à 0,69 en 2001/2002, (soit un gain de 0.06 en faveur des filles) dans l'enseignement moyen et de 0,59 dans l'enseignement secondaire.

*Profs → les professeurs à la base de la POF.*

Tableau 11: Indicateurs : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Indicateurs		2000	2001	2002	2003	2004	Progrés
9 - Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	Précolaire		1,10	1,11	1,10	1,08	
	Elémentaire		0,92	0,91	0,93	0,95	
	Moyen		0,67	0,69	0,70	0,73	
	Secondaire		0,61	0,59	0,62	0,63	
	UCAD		0,40	0,40	0,42	0,44	
10 - Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes	Hommes		52,3%				
	Femmes		31,9%				
11 - Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole	Secteur agricole						
	Secteur non agricole						
12 - Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national	Hommes		10%		19,2%	19,2%	
	Femmes						

### III - 3. Programme d'investissement

Pour réaliser la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les neuf (9) années à venir, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre plusieurs programmes et projets notamment l'amélioration du niveau de scolarisation, de formation et de l'alphabétisation des femmes, l'amélioration de la santé des femmes (santé reproductive et sexuelle), l'amélioration du statut juridique et du pouvoir de décision des femmes et le renforcement des mécanismes de promotion et de financement des femmes.

#### IV – Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Cible 5 : Réduire de deux tiers (2/3), entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

##### VI- 1. Situation de référence

Au Sénégal, le taux de mortalité est estimé à 18 pour mille en 1988 (RGPH,1988) et l'espérance de vie à la naissance à 51 ans pour les hommes et à 53 ans pour les femmes. La mortalité des enfants reste élevée du fait des maladies diarrhéiques, de la malnutrition, des maladies cibles du PEV et du paludisme.

Les résultats de la MICS (2000) confirment cette évolution de la mortalité infantile (70‰), juvénile (81‰) et infanto - juvénile (145‰) en 2000.

Globalement, le risque de mortalité infanto - juvénile, c'est-à-dire le risque de décès avant l'âge de 5ans est de 121 pour mille. Autrement dit, au Sénégal, un enfant sur mille meure avant d'atteindre l'âge de 5 ans.

Selon l'EDS IV, pour la période 2000-2005, le risque de mortalité infantile est évalué à 61 décès pour 1000 naissances vivantes.

Au plan nutritionnel, l'EDS IV montre que seuls 16% des enfants souffrent d'une malnutrition chronique et 5% de malnutrition sévère. Les indices de nutrition (taille- pour- âge, poids- pour- taille, et poids- pour- âge) sont passés respectivement de 22,9 et 20% en 1992 à 16,8 et 17% en 2005.

L'allaitement maternel est souvent prolongé au Sénégal. En effet, les résultats de l'EDS IV montrent que 99% des enfants de moins de 6 mois sont allaités et plus de 99% des enfants de 10 à 11 mois sont encore au sein.

Avec un taux de mortalité infanto-juvénile de 142,5%, le Sénégal et ses Partenaires au développement devront envisager d'importants investissements pour atteindre la réduction de deux tiers de la mortalité infanto-juvénile dans les neuf (9) prochaines années.

Tableau 12: Mortalité des enfants entre la naissance et le 5ème anniversaire en 2000

REGIONS	Mortalité infanto-juvénile (0-4 ans révolus)	Mortalité infantile (décès 0-11 mois ou 0 an révolu)	Mortalité juvénile (décès 1-4 ans révolus)	Mortalité néonatale (décès avant 1 mois)	Mortalité post-néonatale (décès enfants après 1 mois)
Dakar	87,4	54,8	34,5	34,4	20,4
Ziguinchor	115,0	68,3	50,2	35,6	32,7
Diourbel	172,7	76,0	104,6	40,6	35,5
Saint Louis	129,8	68,8	65,5	37,0	31,8
Tambacounda	181,9	83,6	107,3	37,6	46,0
Kaolack	197,5	85,0	123,0	54,6	30,4
Thiès	98,1	54,8	45,8	29,9	24,9
Louga	105,1	50,9	57,1	26,6	24,2
Fatick	153,4	72,5	87,2	45,0	27,5
Kolda	205,1	86,7	129,7	39,6	47,4
<b>Ensemble</b>	<b>142,5</b>	<b>63,5</b>	<b>84,4</b>	<b>31,4</b>	<b>32,1</b>

Source: MSHP/DS:DNSR, 2000

## VI - 2. Progrès dans la réalisation de l'objectif

Tableau 13: Indicateurs de l'objectif 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Indicateurs	2000	2004	2005	Progrès
13 - Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans. (< 5 ans)	142,5 ‰	121‰	121‰	
14 - Taux de mortalité infantile.	63,5 ‰	61‰	61‰	
15 - Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (PEV)	52,6 %	61,2%	73,3%/	

## VI - 3. Programmes d'investissement

Malgré les interventions des programmes (PECIME, PRN, PEV, etc.) pour l'amélioration de la santé de l'enfant au Sénégal. En 2002, le Sénégal avait mobilisé 5,948 milliards et elle aura besoin de 13,5 milliards par an sur la période 2003-2015.

Sources	Montant (milliards \$)
Besoins pour la Lutte contre la mortalité infantile	351,74
Etat	
Montant global	41,56
Gap	17,86
Partenaires	
Montant global	310,18
Gap	189,18
Total	558,7

1\$ US= 500F CF

57,7% en 2003 à 44,3% en 2004 puis à 42,2% en 2005 contre un plafond communautaire de 70% pour l'UEMOA.

Le service de la dette extérieure, après rééchelonnement, a connu une hausse jusqu'en 1997 (133 Mds) avant d'atteindre 109,6 Mds en 1999. De 1995 à 1999, l'allègement du service de la dette a permis d'économiser **195,8** Mds de FCFA. En 2000, le service était de 135,5 Mds, l'éligibilité à l'initiative PPTE renforcée a atténué cette tendance à la hausse. Entre 2000 et 2003 des économies de l'ordre de **65,6** Mds ont été enregistrées. Le ratio du service de la dette extérieure par rapport aux exportations de biens et services est passé de 11,2% en 1995, 9,4% en 1999, 16,5% en 2002 et 13,0% en 2003 et 11,4% en 2004. Le service de la dette s'établit à 79,3 milliards de FCFA en 2004 (principal : 130,6 milliards, intérêts : 41,3 milliards, rééchelonnement : 92,6 milliards) contre 108 milliards FCFA en 2003 (principal : 111,6 ; intérêts : 44,6 et rééchelonnements : 48,2).

Ainsi, le ratio **valeur actualisée de la dette publique extérieure par rapport aux recettes d'exportation de biens et services non-facteurs s'établit à 131,7%** après le traitement de stock au point d'achèvement en 2004 contre 140,1% en 2003 après la mise en œuvre des mécanismes traditionnels d'allègement de dettes, soit un gain de 8,4 points de pourcentage. Quant au ratio valeur actualisée de la dette publique extérieure par rapport aux revenus budgétaires hors dons, il se détériore légèrement en 2004 passant de 168,9% en 2003 à 171,7%.

Ces ratios pourraient s'améliorer davantage avec la concrétisation des allègements au-delà de l'Initiative PPTE renforcée tels que recommandés par les pays membres du Club de Paris le 9 juin 2004 et l'aboutissement des négociations avec certains pays non-membres du Club de Paris en vue d'annuler les dettes dues par le Sénégal.

Il y a également pour la dette multilatérale, l'initiative d'allègement multilatérale conjointe Banque Mondiale, Fonds Monétaire international et Banque Africaine de Développement qui a été lancée lors de la conférence du G-8 de juillet 2005 et dont la mise en œuvre devrait commencer à partir du mois de juin 2006.

La dette publique extérieure reste dominée par la dette multilatérale avec une moyenne de 64,2% sur la période 1995/2005 contre 35,8% de dette bilatérale. La dette multilatérale représente **1236,3** milliards de FCFA en 2005. Les principaux créanciers multilatéraux sont le Groupe de la Banque Mondiale avec 74,1% de créances, le FMI avec 10,4 % et le Groupe de la BAD avec 15,5 % de créances.

La dette bilatérale estimée à **689,4** Mds de Fcfa en 2005 se compose de **683,2** Mds F Cfa de dette officielle et de **6,2** Mds de Fcfa de dette commerciale. En raison de la dépendance aux Institutions multilatérales et la recherche de ressources à conditions douces, le taux d'intérêt moyen est passé de 2,3% en 1997 à 1,8% en 2001 avec un allongement moyen des durées de 29,2 ans à plus de 40 ans.

#### *Encours de la Dette Publique (Milliards F.CFA)*

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Dette extérieure	1718,6	1900,7	1984,3	2114,5	2169,5	2418,7	2530,6	2316,4	2028,9
Dette intérieure	245,7	238,2	235,6	234,5	196,5	153,5	213,9	158,2	156

Totale	1964,3	2138,9	2219,9	2349,0	2362,5	2570,4	2743,6	2474,6	2184,9
--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Source : MEF (DDI ; DGCPT)

Au niveau des économies PPTE, depuis 2000 les ressources PPTE mobilisées sont de 116 milliards de F CFA, soit 69,7% des ressources attendues. On note qu'au cours de la période, le taux de mobilisation va en s'améliorant sauf pour 2005, parce que c'est le début de l'année. Parmi les partenaires, le FMI, la BOAD et les autres ont des niveaux de mobilisation proches de 90% des ressources attendues comparativement à la Banque mondiale (IDA) ou la BAD (respectivement 64,8% et 42%). Cela est dû au fait que la Banque et la BAD avaient suspendu leurs allègements, de septembre 2002 à décembre 2003 pour la première et de juin 2003 à mars 2004 pour la seconde, faute d'un programme économique avec le FMI pour l'une et en attendant l'atteinte du point d'achèvement pour l'autre. En effet la Banque mondiale a prévu de rembourser les économies liées à cette période (16 mois) à la fin du processus prévue en 2010 alors que la BAD a accepté de rembourser les 15 millions de dollars us (environ 7.5 milliards de F CFA) après l'atteinte du point d'achèvement. Pour ce qui est des autres partenaires, surtout bilatéraux, ils avaient aussi suspendu leurs allègements en attendant un nouveau programme avec le FMI et l'atteinte du point d'achèvement ce qui explique le dédoublement voir le triplement du ratio « économies mobilisées sur économies attendues » quand la situation s'est décantée. Concernant la BOAD, elle s'est engagée à verser 1.9 milliards correspondant à cette période intérimaire.

Tableau : Part des économies mobilisées sur les/ économies PPTE attendues en millions de F CFA

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total Mobilisées	Total Attendues	Ratio 2000-2005
<b>par bailleur</b>									
<b>Total</b>	52,0%	78,6%	107,9%	84,3%	91,5%	21,3%	116077,968	166581,398	69,7%
<b>dont IDA</b>	82,4%	74,9%	112,9%	69,9%	39,3%	21,5%	36956,824	57030,464	64,8%
<b>BAD/FAD</b>	0,0%	85,3%	107,5%	55,5%	0,0%	18,8%	17185,568	40879,811	42,0%
<b>FMI</b>	100,0%	72,6%	100,0%	81,5%	75,3%	127,0%	20568,001	22539,102	91,3%
<b>BOAD</b>	0,0%	100,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1733,220	1733,220	100,0%
<b>Autres</b>	0,0%	100,0%	100,0%	306,8%	214,0%	1,8%	39655,35	44298,795	89,5%

Source : DDI/MEF, 2005

**La dette publique intérieure** représente en moyenne **8,84%** de la dette publique totale sur la période 1995-2003. Comme l'illustre le tableau ci-dessous, l'encours de la dette publique intérieure a connu une baisse moyenne annuelle de 3,8% entre 1995 et 2003. Cette baisse tendancielle de l'encours s'explique en grande partie par la bonne santé des finances publiques qui s'est traduite par le paiement régulier des échéances combiné à une bonne gestion des dépenses. ( )

Cependant, à compter de l'année 2001 on a noté une augmentation de l'encours de l'ordre de 40,4% pour atteindre 213,9 Milliards de FCFA du fait principalement d'une émission de 42,9 Milliards de FCFA de bons du Trésor à la fin du troisième trimestre.

Nature	Années				
	1999	2000	2001	2002	2003
<i>1. Instruments du marché</i>	-	-	<b>42.90</b>	-	<b>23.0</b>
Bons du Trésor à 6 mois	-	-	21.45	-	11.5
Bons du Trésor à un an	-	-	21.45	-	11.5

<i>2. Dette contractuelle</i>	<b>14.3</b>	<b>9.9</b>	<b>9.6</b>	<b>13.6</b>	<b>10.0</b>
Bons du Trésor à deux ans	7.4	3.5	3.9	8.5	5.9
Titres PBE	6.9	6.4	5.7	5.1	4.1
<i>3. Dette monétaire</i>	<b>182.2</b>	<b>143.6</b>	<b>161.4</b>	<b>144.6</b>	<b>123.0</b>
Titres d'Etat	121.5	104.7	87.9	71.1	54.2
Consolidation du découvert BCEAO	60.7	38.9	73.5	73.5	68.8
TOTAL (1+2+3)	<b>196.5</b>	<b>153.5</b>	<b>213.9</b>	<b>158.2</b>	<b>156.0</b>

La **dette contractuelle** représente 6,41 % du volume de la dette intérieure du Sénégal soit 10,0 milliards de francs CFA. Elle est constituée des bons du Trésor sur formule et du prélèvement pour le budget d'équipement appelé titre PBE.

Les bons sur formule sont essentiellement souscrits par les compagnies d'assurances. Ils représentent les montants qu'elles avaient déposés pour constituer des provisions techniques et qui ont été transformés en titres. Son montant total est évalué à 5,9 milliards de francs CFA.

Quant au PBE c'est un emprunt auprès des contributeurs qui remonte à 1974 et qui se matérialise par des coupons détenus par le public et qui sont rémunérés au taux de 6%.

La **dette monétaire** représente 78,85 % de la dette publique intérieure. Elle est constituée de la consolidation du découvert statutaire accordé par la BCEAO (68,8 milliards de francs CFA) et de la titrisation du passif des banques restructurées (54,2 milliards de francs CFA).

En ce qui concerne la téléphonie, le nombre des abonnés est estimé à 228 874 en décembre 2003 pour le fixe et à 782 423 abonnés pour le mobile, soit un ratio de 6 lignes pour 100.. Le taux d'utilisation d'internet pour 100 habitants est estimé par l'International Télécommunication Union à 1,04 en 2002 et à 1,98 pour celui des utilisateurs d'ordinateurs.

## XI – 2. Progrès dans la réalisation de l'objectif

Indicateurs	2000	2001	2002	2003	2004	Progrès
<b>Aide publique au développement</b>						
<b>32 – APD nette, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs (cibles : 0,7% au total et 0,15% pour les PMA).</b>						
<b>33- Proportion de l'APD consacré aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaire, nutrition, eau salubre et assainissement)</b>	-	-	-			
<b>34 – Proportion de l'APD qui est déliée.</b>						
<b>35 – Proportion de l'APD consacrée à l'environnement dans les petits Etats insulaires en développement</b>						
<b>36 – Proportion de l'APD consacrée au secteur des transports dans les pays sans littoral</b>				.		.
<b>Accès au marché</b>						
<b>37 – Proportion des exportations (en valeur et à l'exclusion des armes) admises en franchise de droits de douane et hors contingents.</b>						
<b>38 – Taux moyens de droits de douane et contingents appliqués aux produits agricoles, textiles et vêtements.</b>						

39 – Subventions agricoles nationales et à l'exportation dans les pays de l'OCDE						
40 – Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales						
<b>Viabilité de la dette</b>						
41- (Economie PPTE en milliards F.cfa)	4,25	21,2	21,4			
42- Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services	13,3	14,9	10,6			
Ratio dépenses sociales prioritaires (éducation de base et santé primaire) / dépenses budgétaires	10%	10%	-			
43 – Proportion de l'APD fournie au titre de l'allègement de la dette.						
44 – Nombre de pays ayant atteint les points de décision et d'achèvement de l'initiative PPTE.						
45- Taux de chômage des 15 à 24 ans	-	18,2% M :23,6% F : 15,3% Urbain : 22% Rural : 12,4%				
46 – Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable.						
47- Nombre de lignes téléphoniques pour 1000 habitants	Fixe : 15,1% Avec cellulaires : -	Fixe : 18,8% Avec cellulaires 75%	-			
48 – Nombre de micro-ordinateurs pour 1.000 Habitants						

### XI –3. Politiques et programmes

Parmi les politiques et programmes qui concourent à la réalisation de cet objectif, on note l'Initiative du Cadre Intégré, la stratégie de mise à niveau des entreprises, la stratégie de promotion du secteur privé, l'Accord de Cotonou qui a prévu les Accords Préférentiels Régionaux (APR) avec l'Union Européenne, le Cadre d'intégration mis en place au sein de l'UEMOA (la surveillance multilatérale) et le Cadre d'intégration mis en place au sein de la CEDEAO.

Le Sénégal fait parti des bénéficiaires d'une annulation complète de la dette, nouvelle initiative prise par les G8 en faveur des pays PPTE. Cette annulation aura des conséquences positives sur les finances publiques et la balance des revenus avec l'extérieur.



**Part relative des programmes de développement dans l'APD (%)**

Secteurs	ANNEES														
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Education	0,20	2,23	2,40	20,51	7,51	6,34	20,24	4,54	10,32	6,58	14,72	7,62	22,96	14,67	
Santé (y compris santé de la reproduction)	1,10	1,58	3,17	7,90	2,85	6,44	2,16	24,59	7,66	5,05	2,94	10,71	23,05	10,72	
Eau potable et assainissement	2,36	2,70	8,12	11,82	11,37	23,43	30,27	3,77	8,77	0,60	1,21	37,91	4,22	13,58	
Aide sociale multisectorielle	9,43	12,29	28,05	20,52	4,28	3,00	2,10	27,19	1,35	7,72	11,33	6,67	14,03	10,57	
Programmes alimentaires	1,61	1,05	1,18	2,11	0,61	0,52	0,92	0,86	0,80	0,77	1,59	0,46	1,46	1,20	
Appuis aux ONGs	0,11	0,13	0,00	0,00	0,00	0,08	0,25	0,01	0,00	0,22	0,01	0,04	0,31	0,10	
Autres services sociaux	0,05	10,69	10,13	1,00	3,55	1,15	1,51	1,42	1,22	3,38	7,05	1,72	1,77	3,97	
Gouvernance	0,01	0,08	2,50	1,97	0,07	0,65	7,80	1,66	3,16	1,98	17,37	1,58	1,43	8,17	
Secteurs d'appui à la production	8,65	19,08	7,46	6,27	7,65	11,95	2,48	14,57	24,41	20,56	12,55	9,10	8,29	10,33	
Secteurs productifs	15,03	45,22	24,81	13,63	18,95	27,60	17,47	11,40	10,56	13,50	7,82	11,81	7,37	8,96	
Gestion de l'économie	26,23	4,58	11,93	9,49	30,80	12,25	4,43	5,39	6,99	6,27	9,17	2,55	4,37	5,81	
Actions relatives à la dette	32,58	0,24	0,00	0,15	4,83	6,16	9,55	0,71	16,08	32,27	9,35	9,57	9,59	9,48	
Non spécifié	2,65	0,11	0,23	4,63	7,53	0,43	0,82	3,89	8,68	1,09	4,89	0,27	1,16	2,45	
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Source : OCDE \* Estimations

Les investissements dans les services, en particulier la production notamment les infrastructures structurales (électricité, énergie, télé-ports, fibres et réseaux, etc.) constitueront des moteurs d'accompagnement pour l'atteinte de l'OMD en 2015. Des estimations de l'impact des infrastructures sur la réduction de la pauvreté dans les années 90 montrent un recul de 2,5% de la pauvreté dans les pays à faible revenu et de 1,4% dans les pays à revenu intermédiaire.

Le secteur agricole est composé de 35% pour le milieu rural et de 15% pour le milieu urbain en 2011. Le secteur agricole est composé de 35% pour le milieu rural et de 15% pour le milieu urbain en 2011. Le secteur a été libéralisé dans son régime de production et une commission indépendante de régulation a été mise en place. Parmi les producteurs privés, le secteur compte dans certains pays, le SENELEC et l'ASER qui se chargent de l'électrification rurale en s'appuyant sur le secteur privé. Le SENELEC prévoit en 2012 un taux d'électrification de 20% dans les zones rurales et de 40% dans les zones urbaines.

**ANNEXE : Mesures d'accompagnement pour l'atteinte des OMD.**

Le port principal maritime s'étend depuis l'aéroport Dakar vers le Port Autonome de Dakar (PAD) et traverse plus de 90% du volume des échanges extérieurs du Sénégal vers une part importante en direction du Mali. Beaucoup de ports secondaires sont très peu utilisés en direction de l'étranger. Le complexe du PAD devra en faire un port d'attraction pour améliorer sa compétitivité. Des efforts seront faits pour réhabiliter les ports secondaires, notamment Kaolack et Ziguinchor.

Secteur transport maritime

Projet à réaliser	Coût (en francs CFA)
Projet de liaison maritime Dakar Ziguinchor Dakar Niakhar	3,130,500
Construction d'une gare maritime à Ziguinchor	0,414
Mise en place d'un port attenant à Niakhar	0,262
<b>Total</b>	<b>3,805</b>

Secteur aérien

Projet à réaliser	Coût (en francs CFA)
Complexe frigorifique à Niakhar	0,414
Mise à jour de l'aéroport de Dakar (Port)	1,250
Construction d'un troisième port à Niakhar	20
<b>Total</b>	<b>1,784</b>

Dans le domaine aérien, le pays a l'intention de créer un seul aéroport de classe internationale. Les 13 autres aéroports comprennent trois aéroports classiques, un aéroport non classifié et neuf aérodromes principalement ruraux. Dans ce secteur, il s'agit surtout de compléter les projets et de poursuivre la réalisation du nouvel aéroport de Niakhar.

Le secteur des télécommunications, relève du secteur privé. L'Etat garantit une concurrence saine et loyale en mettant en place l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART). La mise en place d'un Fonds de Solidarité Numérique depuis 2003 participe du renforcement de l'accès aux services à toutes les couches de la population.

Récapitulatif des coûts d'accompagnements sectoriels

Secteurs	En Milliards de F CFA	Financement
Transports maritimes	6,231	Financement COSEC
Portuaire	3,547	PAD
Aéroportuaire	173	A rechercher
Infrastructures routières	347,2	PAMU, MCA, BAD, BOAD,
Chemins de fer	9,45	
Energie : extension réseau SENELEC Electrification rurale ASER	267.533	Programme prioritaire (PPER)
<b>Total</b>	<b>806,961</b>	